

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2025/014

DEPARTEMENT
YONNE

DE LA COMMUNE DE CHAMPLOST -----

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de suffrages exprimés
11	6	9
Date de la convocation		
07 avril 2025		
Date d'affichage		

Séance du 15 avril 2025

L'an Deux mil vingt cinq
Et le 15 avril

À 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. QUÉRET Jean-Louis, Maire,-----

Présents : QUÉRET Jean-Louis, Maire, SEILLIÉBERT Christophe, BOCAT-MONNET Christiane, GARAUULT Jean-Claude (Adjoints), PREVOST Yvette, ZIELINSKI Arnaud.

Absents ayant donné pouvoir :

CHICON Pierre donne pouvoir à PREVOST Yvette
COMPERAT Jean-Raymond donne pouvoir à ZIELINSKI Arnaud
LEMEITER Nathalie donne pouvoir à GARAUULT Jean-Claude

Absents non excusés : BÉGLIA Gérard, MAIO Max

Secrétaire de séance : BOCAT-MONNET Christiane

Objet : Demande de subvention au titre de la DETR 2025

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune doit faire connaître à l'Etat les opérations qu'elle envisage de réaliser au cours de l'année 2025 et susceptibles d'être subventionnées au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) des communes et de leurs groupements
Il est précisé que la dotation est cumulable pour les EPCI et leurs communes éligibles.

La demande de subvention est faite pour les travaux suivants :

Réfection des toitures des bâtiments communaux (Presbytère + bâtiment annexe mairie)

PLAN DE FINANCEMENT			
Dépenses :		Recettes :	
Toiture du Presbytère	35 135,50 €	Villages de l'Yonne (40%)	18 378,40 €
Bâtiment annexe Mairie	10 810,50 €	DETR 20%	9 189,20 €
		Auto-financement	18 378,40 €
Total HT €	45 946,00 €	Total HT €	45 946,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité POUR (9 voix) :

- **ADOpte** l'opération concernant la réfection des toitures des bâtiments communaux
- **ARRETE** les modalités de financement présentées ci-dessus
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025 ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Jean-Louis QUÉRET

